



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
MM. Jasemin - Le Nagard – Sénécal

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Bastos – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

***ATTENTION* : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.**



COURRIERS DES CLUBS

CERGY PONTOISE FC : Mail du 06 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U10 – U11 contre Argenteuil FC 1 et U12 Avenir contre ERMONT AS du 01 10 22

La commission regrette d'être averti si tardivement. Le mail aurait dû arriver lundi 03 10 22 avant 16h ;

La Commission attend donc les feuilles de match papier

CORMEILLAIS ACS : Mail du 10 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre U12. La commission vous rappelle que toutes ces dérogations doivent impérativement être saisies dans FOOTCLUB

COSMO TAVERNY : Mail du 04 10 22

Pris note de votre demande de modifier l'adresse du stade pour les rencontres du foot à 8

DOMONT FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre demande de modifier l'adresse du stade pour la rencontre U12/U13 du 08 10 22

EAUBONNE CSM : Mail du 07 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur le centre du plateau à MONTMORENCY FC

EAUBONNE CSM : Mail du 06 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U10/U11 et U12/U13 du 01 10 22.

La commission regrette d'être averti si tardivement. Le mail aurait dû arriver lundi 03 10 22 avant 16h

La commission attend les feuilles de match papier

ENT. BEAUMONT MOURS : Mail du 09 10 22

Pris note de vos remarques concernant votre déplacement sur le centre U9 de CHAUMONTEL LUZARCHES AS

AS ERAGNY FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U12 Avenir & U12/U13 du 01 10 22. La commission attend les feuilles de match papier

AS ERAGNY FC : Mail du 05 10 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 du 08 10 22 à FRANCONVILLE FC

FOSSÉS UF : Mail du 01 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U12/U13 du 01 10 22 contre BEZONS USO. La commission attend les feuilles de match papier

GAFEPB : Mail du 05 10 22

Pris note de vos remarques sur le déplacement de votre équipe U10 à CERGY PONTOISE FC

MENUCOURT AS : Mail du 05 10 22

Pris note de vos dates disponibles pour recevoir un plateau U8 et U9

MENUCOURT AS : Mail du 09 10 22

Pris note de vos remarques sur le déplacement de vos équipes U9 sur le plateau du 15 10 22.

La commission a modifié les centres et vos 5 équipes se déplaceront sur le centre de JOUY FC

NEUVILLE AS : Mail du 03 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U10/U11 du 01 10 22.

La commission vous rappelle que les droits d'accès à la FMI doivent être ouverts pour vos éducateurs en début de saison. Un message déroulant apparaît pourtant dans FOOTCLUB

PONTOISIENNE JS : Mail du 02 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U10/U11 du 01 10 22. La commission attend les feuilles de match papier

PRESLES USL : Mail du 07 10 22

Pris note de votre demande de désengagement de votre équipe U8/U9



SARCELLES AAS : Mail du 10 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U10/U11 du 01 10 22 à VILLIERS JS. La commission attend les feuilles de match papier

SARCELLES AAS : Mail du 10 10 22

Pris note de demande de modification de l'adresse du stade pour les plateaux U6/U7 & U8/U9 à savoir : Complexe sportif Nelson Mandela – terrain d'honneur – avenue Paul Langevin

SARCELLES AAS : Mail du 10 10 22

Pris note de vos remarques concernant votre déplacement sur le centre U9 de CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ST BRICE FC : Mail du 03 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre U12/U13 du 01 10 22 contre VAUREAL FCM. La commission attend les feuilles de match papier

ST LEU FC : Mail du 07 10 22

Pris note de votre demande de modification de présence de vos équipes dans FAL

ST PRIX ES : Mail du 03 10 22

Pris note du forfait de vos équipes U6/U7 sur le centre de DOMONT FC du plateau du 08 10 22

THILLAY ESM : Mail du 07 10 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre de GOUSSAINVILLE FC du 08 10 22

VALLÉE DU SAUSSERON ES : Mail du 06 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U6/U7 sur le centre d'ERAGNY AS du 08 10 22

VAURÉAL FCM : Mail du 22 09 22

Pris note de l'absence de tablette sur la rencontre U12/U13 du 01 10 22 contre VAUREAL FCM. La commission attend les feuilles de match papier

VAURÉAL FCM : Mail du 04 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres U12/U13 du 02 10 22 contre BEAUCHAMP AS. La commission vous rappelle que toutes les demandes de modifications sont à faire dans FOOTCLUB

VÉMARS ST WITZ FC : Mail du 10 10 22

Pris note de vos remarques sur le déplacement de vos équipes U9 sur le plateau du 15 10 22. La commission a modifié les centres et vos 2 équipes se déplaceront sur le centre de GONESSE RC

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 07 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres U10/U11 et U12/U13. La commission vous rappelle que toutes les demandes de modifications sont à faire dans FOOTCLUB

CONVOCAATION

LUNDI 24 OCTOBRE 2022 À 19 HEURES

La commission convoque :

- M. Le Président ou le Responsable du Foot Animation de **CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

Motif : Suite plateau U6/U7 du 08/10/22



LUNDI 24 OCTOBRE 2022 À 19 HEURES 30

La commission convoque :

- M. Responsable du Foot Animation de **CERGY PONTOISE FC**
- Mme LE GOFF Anaïs – Responsable équipe U10/U11 de **GAFEPB**

Motif : Suite rencontre de critérium U10/U11 du 01/10/22 à CERGY PONTOISE

PLATEAU U8 du 01 10 22

HERBLAY ES : La commission vous informe que la feuille de plateau et les feuilles de présence sont à télécharger dans FAL. Aucun document ne doit être transmis à la commission

ST BRICE FC : La commission vous rappelle que la feuille de plateau et feuilles de présence ne sont plus à transmettre. Elles sont simplement à télécharger dans FAL

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM du 01 10 22

U10 / U11

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25254137 & 25254251 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10 Avenir & U11 Avenir contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254140 du 01 10 22 – équipe 2 sur critérium U10 Avenir contre FRANCONVILLE FC 2

Ent. BOISSY/CHARS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265650 du 01 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 1 – Poule A contre VALLEE DU SAUSSERON ES 1

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265651 du 01 10 22 – équipe 7 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule A contre GAFEPB 1

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25265777 & 25265900 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule C & D contre BRUYERES BERNES USM 1 & 2

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265898 du 01 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule D contre GARGES FCM 4

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266073 - 25266103 & 25266131 du 01 10 22 – équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule A - B & C contre DEUIL ENGHIEU FC 3 - 4 & 5

ECOUEUEN FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266074 - 25266104 & 25266133 du 01 10 22 – équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule A - B & C contre VEXIN AS 1 - 2 & 3

AS ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266160 - 25266188 & 25266216 du 01 10 22 – équipes 3 – 4 & 5 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule D - E & F contre COSMO TAVERNY 6 – 7 & 8

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266449 – 25266477 - 25266507 & 25266537 du 01 10 22 équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule A - B - C & D contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266450 - 25266478 & 25266538 du 01 10 22 équipes 1 - 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule B & D contre BEZONS USO 3 – 4 & 6



VAURÉAL FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266506 du 01 10 22 – équipe 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule C contre ST LEU FC 5

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266566 & 25266622 du 01 10 22 – équipes 3 & 5 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule E & G contre CHAMPAGNE SFC 1 & 3

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266651 du 01 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule H contre ARGENTEUIL RC 6

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266825 du 01 10 22 – équipe 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule M contre GONESSE RC 5

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de feuille de match n° 25265659 du 08 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 1 Poule A contre CERGY PONTOISE FC 7

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25265731 & 25265856 du 08 10 22 – équipes 6 & 7 sur critérium U10/U11 – Série 2 Poule A & B contre HERBLAY ES 5 & 6

THILLAY ESM : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25265782 & 25265905 du 08 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 – Série 2 Poule C & D contre VEMARS ST WITZ FC 1 & 2

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266511 & 25266541 du 08 10 22 – équipes 5 & 6 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule C & D contre VAUREAL FCM 3 & 4

HERBLAY ES : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25266571 – 25266599 & 25266656 du 08 10 22 – équipes 1 – 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule E – F & H contre ERMONT AMS 3 – 4 & 6

ST PRIX ES : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266655 du 08 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule H contre BEAUCHAMP AS 4

ERMONT ACF : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266717 du 08 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule 1 contre GOUSSAINVILLE FC 6

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266857 du 08 10 22 – équipe 2 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule N contre SARCELLES AAS 4

AMENDES

HERBLAY ES : Feuille de match irrégulière sur rencontre U10/U11 du 01 10 22 (n° du match erroné) contre FRETTOISE ES
Amende : 10€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur feuille de match n° 25266855 du 01 10 22 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC
Amende : 10€ x 10 = 100€

NEUVILLE AS : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25265850 - critérium U10/U11 DU 01 10 22 à ST LEU FC
Amende : 10€

ST LEU FC : Absence de licences sur feuille de match n° 25272431 du 01 10 22 – critérium U10/U11 contre NEUVILLE AS
Amende : 10€ x 8 = 80€

FRETTOISE ES : Absence de licences sur feuille de match n° 25265854 du 01 10 22 – critérium U10/U11 contre NEUVILLE AS
Amende : 10€ x 8 = 80€

VÉMARS ST WITZ FC : Forfait général de votre équipe U12/U13 après parution du calendrier
Amende : 25€




THILLAY ESM : 1er forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 25265779 & 25265902 - critérium U10/U11 du 01 10 22 à FONTENAY FC

Amende : 10€ x 2 = 20€

CERGY PONTOISE FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 6 sur match n° 25267474 - critérium U10/U11 du 01 10 22 à PONTOISIENNE JS

Amende : 10€



**Prochaine Réunion
Lundi 17 Octobre 2022
A partir de 18h30**